

Attention SIGNER
c'est ACCEPTER

Dans l'entreprise on
ne signe que son
contrat de travail.

Encore une fois on
demande aux
caissières de signer
leurs erreurs de
caisse,



si l'employeur a quelque chose à vous reprocher qu'il
respecte la procédure!

votre signature
a de la valeur
gardez la!